Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_152-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Joël GARCIA, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ, Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE
Véronique LE DUC donne pouvoir à Dominique DELAMARRE
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Pierre-Yves REBOUX donne pouvoir à Jean-Claude TROCHET
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Séverine GRIMAULT, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Maryline LAIR, Jacques LARRAY, Didier LE CHENECHAL, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Nicolas TEXIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Absents excusés : 20	Délibération n°2025-06-152 Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille et Vilaine 2026-2031

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille et Vilaine en cours prendra fin en décembre 2025. Le nouveau schéma proposé par le département se déroulera sur la période 2026-2031. Les 18 EPCI et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à se prononcer avant le 7 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_152-DE

Ce nouveau schéma comporte 44 actions réparties dans 8 thématiques :

- Accueil (fiches 1 à 13)
- Habitat (fiches 14 à 15)
- Urbanisme (fiches 16 à 19)
- Election de domicile (fiches 20 à 23)
- Inclusion sociale et territoriale (fiches 24 à 27)
- Scolarisation et actions socio-éducatives (fiches 28 à 31)
- Santé (fiches 32 à 36)
- Accompagnement social et insertion (fiches 37 à 44).

Concernant Vallons de Haute Bretagne, les constats et enjeux indiqués :

- Étude de deux terrains familiaux sur le secteur de Guipry-Messac ou en fonction de l'étude créer une halte de passage
- Poursuivre l'entretien de l'aire à Guichen
- Etudier la création d'aire de petits passages sur Guichen et Guipry-Messac
- Identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles et étudier les possibilités de régularisation des terrains en zone A ou N
- Poursuivre les actions de coordination pour favoriser l'accès aux droits des ménages
- S'impliquer davantage dans les instances politiques et techniques du schéma (pour mémoire, participation de VHBC à 2/8 commission consultative, 0/13 CA d'AGV35).

Avis de la commission : favorable
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité avec 1 abstention (Michèle MOTEL) :

- De donner un avis défavorable sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage d'Ille et Vilaine 2026-2031 ;
- De dire leur désaccord sur la création des aires de petits passages à Guichen Pont-Réan en zone inondable, sachant qu'il existe une aire permanente à Guichen Pont-Réan ;
- De dire qu'il existe déjà des aires de petits passages sur Guipry-Messac et qu'il convient de créer soit des terrains familiaux soit de nouvelles aires de petits passages, mais pas les deux ;
- De dire que le schéma parle bien de l'accès au droit des ménages, mais qu'il mériterait d'écrire également leurs devoirs.

Annexes obligatoires :
N°32 : Fiche territoriale SDAHGV
N°33 : Fiches actions SDAHGV

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN,

VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ